



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 25 juin 2018
N° 558

Défis de la digitalisation dans le commerce : Bruno Le Maire a rencontré les représentants de la grande distribution

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances a reçu aujourd'hui les acteurs de la grande distribution, ainsi que la Fédération du commerce et de la distribution (FCD) et la Fédération du commerce associé (FCA), afin d'évoquer l'évolution des modèles d'affaires de la grande distribution face à la révolution numérique.

Le secteur du commerce contribue à plus de 10 % du PIB national et compte plus de 3 millions de salariés : c'est un secteur stratégique pour l'économie française et l'emploi dont il convient d'anticiper les mutations.

La digitalisation et la montée en puissance des grandes plateformes numériques ont radicalement modifié les attentes et les usages des consommateurs. La table-ronde organisée a montré que les acteurs français du commerce s'adaptent à ces changements majeurs, susceptibles de modifier très largement leurs modèles économiques.

Bruno Le Maire a rappelé que le ministère de l'Économie et des Finances agit d'ores et déjà pour permettre au secteur du commerce de s'adapter aux mutations liées au numérique et consolider la place qu'il occupe dans l'économie française et à l'international. Une mission spécifique portant sur la fiscalité du commerce et les distorsions entre commerce physique et numérique a été confiée début janvier 2018 à l'Inspection générale de finances par le Premier ministre. Cette mission rendra ses conclusions début juillet.

Le ministère de l'Économie et des Finances veille également à préserver un cadre législatif approprié à l'accompagnement des évolutions nécessaires des formats des enseignes. Les magasins physiques et les acteurs du e-commerce doivent pouvoir s'adapter, en prenant en compte les objectifs généraux d'aménagement du territoire et de redynamisation des centres villes. L'évolution des compétences des salariés du secteur a également été identifiée par les acteurs comme un levier clé de succès.

Bruno Le Maire souhaite qu'un contrat de filière soit finalisé d'ici à la fin de l'année 2018.

"Le rôle de l'Etat est d'anticiper, avec les professionnels concernés, la transformation numérique d'un secteur d'activité important pour l'emploi et les territoires. J'ai donc demandé aux acteurs de la grande distribution de travailler, en lien avec mes services, à un contrat de filière qui sera conclu d'ici à la fin de l'année pour formaliser les engagements réciproques de l'Etat et des professionnels pour accompagner au mieux ces mutations, au plus grand bénéfice de l'emploi et des territoires." a déclaré Bruno Le Maire durant la réunion.

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire 01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr